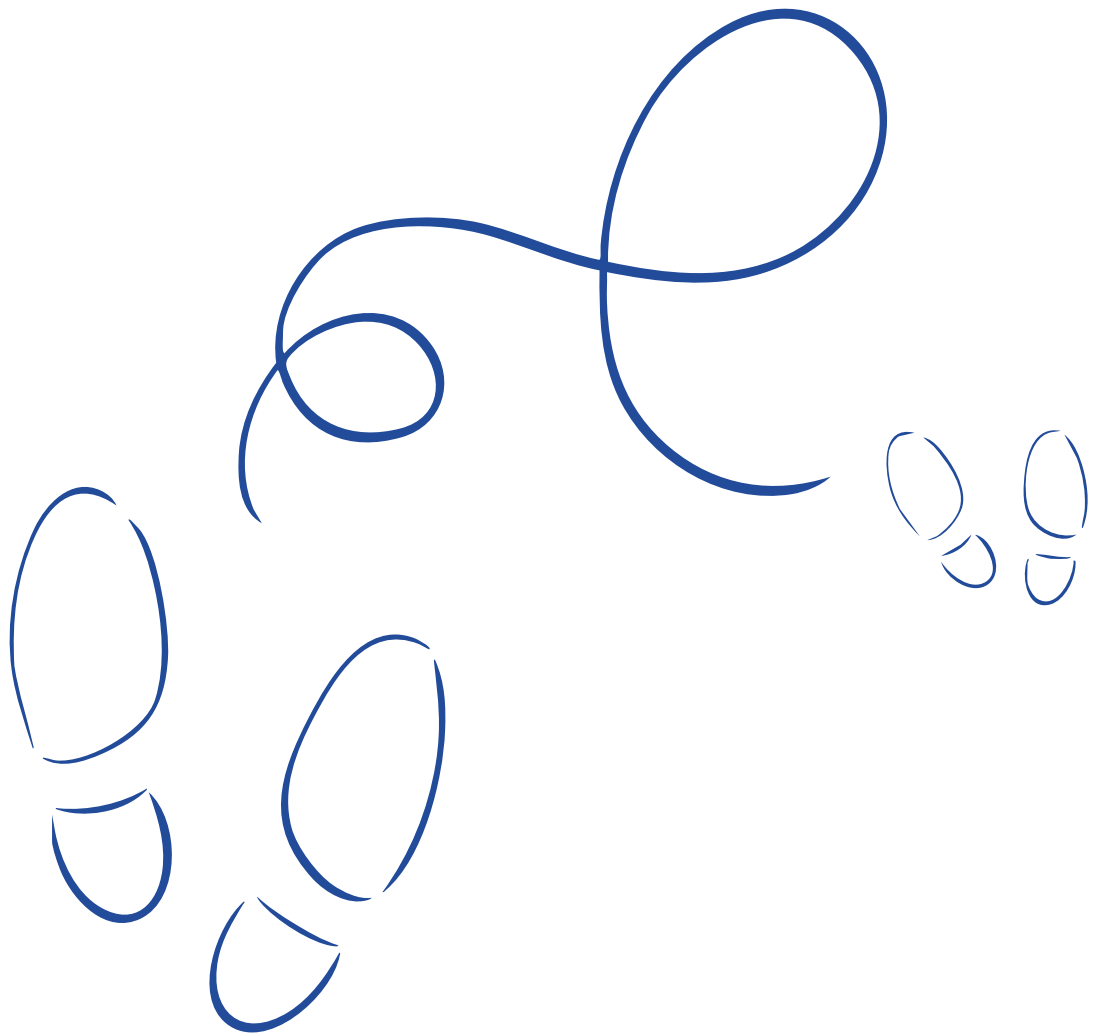




RECONNAÎTRE
Pôle d'enseignement supérieur - Montérégie

AGIR EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ



Remerciements

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Monsieur Carl Lacharité, Ph. D., psychologue, professeur émérite de psychologie de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour sa relecture attentive de l'outil d'intervention Agir en contexte de vulnérabilité. Ses commentaires d'une grande richesse ont contribué de manière significative à l'enrichissement du contenu et au renforcement des fondements conceptuels de l'outil. Son expertise reconnue dans le domaine ainsi que la qualité de ses observations ont permis de nourrir la réflexion et d'améliorer la clarté et la cohérence de la démarche proposée. Nous lui sommes vivement reconnaissants pour le temps et l'attention qu'il a généreusement consacrés à ce travail.

Nous remercions également Madame Magalie Chouinard-Lavoie, chargée de projet chez Reconnaître, Pôle d'enseignement supérieur – Montérégie et spécialiste de contenu en *Techniques d'éducation à l'enfance* au Cégep de Saint-Hyacinthe, ainsi que Madame Dominique Langelier, enseignante en Techniques d'éducation à l'enfance au Cégep Édouard-Montpetit, pour leur précieuse contribution à la rédaction, à la recherche, à l'idéation, à la réflexion pédagogique ainsi qu'à l'élaboration méthodologique du présent document. Leur rigueur, leur souci de précision et leur capacité à traduire des concepts complexes en un contenu à la fois pertinent et accessible ont grandement contribué à la mise en valeur de cet outil. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance pour leur engagement dans ce projet.

Nous remercions sincèrement l'agence de graphisme Niaka pour la qualité et le professionnalisme du travail graphique réalisé. Sa créativité, son expertise et son sens du détail ont contribué de manière significative à la réussite de ce projet.

Nous remercions chaleureusement Josée Tardif, réviseuse linguistique, pour la qualité et la pertinence de son travail. Son sens de l'analyse, sa finesse linguistique et son attention aux nuances ont contribué de façon déterminante à la clarté et à la cohérence de ce document.

Table des matières

04 Introduction

08 **Étape 1 : Consignation**

« S'engager dès les premiers indices préoccupants »

11 **Étape 2 : Communication**

« S'entourer et s'outiller »

15 **Étape 3 : Analyse**

« Comprendre pour mieux agir »

20 **Étape 4 : Interprétation**

« Identifier les besoins de chacun »

24 **Étape 5 : Action**

« Passer à l'action »

36 **Étape 6 : Suivi**

« Garder l'œil ouvert »

38 **Signalement**

42 **Annexes**

50 **Bibliographie**

Introduction

L'outil **AGIR** en contexte de vulnérabilité vise à soutenir et à accompagner le personnel éducateur œuvrant auprès des enfants et des familles vulnérables. Il propose une démarche simple facilitant le processus décisionnel de la personne ayant des préoccupations concernant le développement et la sécurité d'un enfant.

Cette initiative est née de divers constats :

- Le besoin du personnel éducateur d'être soutenu dans sa prise de décision en contexte de vulnérabilité (Stipanicic et Lacharité, 2020).
- Au Québec, 28,7 % des enfants entrant à la maternelle sont considérés comme vulnérables dans au moins un domaine de développement (Institut de la statistique du Québec, 2023).

Le contenu de l'outil et du guide qui l'accompagne est essentiellement basé sur des données scientifiques issues de la recherche et de la littérature disponibles. Il a été bonifié par des savoirs expérientiels, acquis dans la pratique par des professionnels de la petite enfance. Un aide-mémoire y est également intégré, permettant aux intervenants de se référer rapidement aux éléments essentiels, que ce soit pour guider leurs interventions ou pour soutenir leur réflexion professionnelle.

Définir la maltraitance

Il existe plusieurs définitions et écoles de pensée en lien avec la vulnérabilité chez l'enfant. Ce guide mise plus particulièrement sur les caractéristiques concrètes du concept. Le gouvernement canadien élargit la notion de l'enfance vulnérable à celle de famille vulnérable. Ainsi, une famille vulnérable, ou à risque, est une famille ayant des difficultés à « faire face aux défis de la vie quotidienne et [à] fournir aux enfants un environnement sécuritaire, structuré et chaleureux » (Bureau de la traduction, 2018).

La maltraitance infantile est définie comme toute action, intentionnelle et nuisible, commise par un adulte ou un enfant à l'encontre d'un enfant de moins de 18 ans. Cette définition englobe tous les types et toutes les formes de mauvais traitements, qu'ils soient physiques ou émotionnels, qui entraînent un préjudice réel ou potentiel pour « la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » (Organisation mondiale de la santé, 2024). Ces situations de maltraitance peuvent être isolées ou répétées. Au fur et à mesure de leur développement, les enfants sont de plus en plus exposés à diverses formes de maltraitance (Organisation mondiale de la santé, 2024; Cezarita Cordeiro, 2021).

Niveaux de négligence

Négligence situationnelle

À la suite d'un événement perturbateur et difficile à surmonter (divorce, perte d'emploi, maladie d'un membre de la famille, etc.).

- Premières manifestations de la négligence. Les parents éprouvent de la difficulté à répondre aux besoins de l'enfant.
- L'enfant présente des vulnérabilités dans son développement.

Négligence périodique

Problèmes déjà existant sur une base périodique ou se dégradant à cause d'un mode de vie, d'une maladie ou d'un vécu difficile.

- Phénomène connu ou latent.
- La sécurité ou le développement de l'enfant sont préoccupants.
- Quelques lacunes dans les capacités parentales.

Négligence récurrente

Difficultés importantes à plusieurs niveaux.

- Phénomène connu pouvant avoir des conséquences très sérieuses chez l'enfant.
- La sécurité ou le développement de l'enfant sont préoccupants ou peuvent être compromis.
- Lacunes importantes dans les capacités parentales.
- Faible capacité à modifier la situation même si expression d'un désir de le faire.

Négligence installée

Cumul de difficultés importantes à plusieurs niveaux (santé mentale, dépendance, déficience intellectuelle, violence, etc.).

- Phénomène connu s'inscrivant dans le temps (depuis plusieurs années) de façon permanente avec des conséquences graves pour l'enfant.
- La sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis.
- Graves lacunes dans les capacités parentales.
- Absence ou peu de motivation à modifier la situation.
- Retrait progressif des exigences de leur rôle de parent.

Comment utiliser cet outil?

Il est important de noter que, bien que la démarche soit illustrée de façon linéaire, elle se veut flexible. Il est possible que, selon le contexte de chaque situation, certaines étapes se chevauchent. Bien souvent, il est possible de devoir revenir en arrière et de reprendre une étape déjà effectuée. Par exemple, la consignation doit bien souvent se poursuivre tout au long du processus afin d'en suivre l'évolution. De plus, dans bien des cas, il est pertinent de revenir régulièrement à l'étape de la communication afin de maintenir le partenariat et de comprendre les changements observés.

Un aide-mémoire a aussi été rédigé et résume visuellement les différentes étapes à suivre présentées dans ce guide. Dans le présent guide, vous trouverez la démarche détaillée ainsi que des liens vers des références complémentaires. Vous pouvez lire la démarche complète ou consulter directement les sections qui vous interpellent.



Vous trouverez ce symbole de bulle tout au long du guide. Il indique que des informations supplémentaires sur le sujet abordé sont présentées dans la section **ANNEXES**.

Signalement

Bien que le signalement soit l'une des étapes présentées dans ce guide, il peut arriver à tout moment dans la démarche.

Pour plus d'information, voir la section consacrée à cet aspect à la fin de ce guide.



Consignation

« S'engager dès les premiers indices préoccupants »

01

Consigner les observations en lien avec des inquiétudes à l'égard des enfants vulnérables est essentiel pour assurer leur sécurité et un suivi adapté. Cette pratique permet de rassembler des informations sur les situations préoccupantes et de faciliter la communication entre les intervenants, les éducatrices et les familles. Elle soutient des interventions rapides, cohérentes et centrées sur la protection et le bien-être de l'enfant.

Préoccupations concernant l'enfant

Le document *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant* présente une liste exhaustive des indices à considérer.

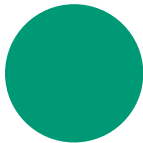


Vous trouverez une version imprimable à l'annexe du présent guide.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (article 9) :

« Toute personne qui en fait la demande a le droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. »

 [Légis Québec](#)



Lors de la prise de notes, il est important de rédiger ce qui est observable et mesurable, c'est-à-dire des faits. Notons que le parent peut demander de consulter le dossier de son enfant en tout temps.

Pourquoi consigner?

Selon le programme éducatif Accueillir la petite enfance (Ministère de la Famille, 2019), les services de garde éducatifs à l'enfance du Québec ont une triple mission :

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants qu'ils accueillent;
- Offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global;
- Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser leur inclusion sociale.

C'est principalement dans le cadre de ce dernier mandat que le personnel éducateur joue un rôle important dans la détection des enjeux, petits ou grands. Les éducatrices et éducateurs sont formés « pour voir, dans le geste anodin, dans la parole échappée, le signe qu'il y a quelque chose derrière » (Association québécoise des centres de la petite enfance, 2019).

Quoi consigner?

Toute préoccupation, petite ou grande, doit être considérée. En ce qui concerne les petites préoccupations, c'est la fréquence des observations et la combinaison de plusieurs indices qui mèneront à de réelles inquiétudes. Pour une meilleure interprétation de la situation et une planification adéquate des interventions à effectuer, il faut consigner les observations, et ce, dès les premiers signes préoccupants.

Quand consigner?

Bien que la consignation soit la première étape du processus, elle se poursuivra, dans la majorité des cas, tout au long de la démarche. Dans la plupart des cas, c'est un ensemble d'indices qui vous permettra de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis. Il est toutefois important de souligner que la présence d'un seul indice peut justifier un signalement. La nature et la gravité des faits peuvent justifier un signalement sur-le-champ de la situation au directeur de la protection de la jeunesse.

Pour plus d'information, voir la section [Signalement](#) à la fin du guide.

Comment consigner?

Il est important de consigner **avec objectivité** et **rapidité** toute observation en se limitant aux faits. Le temps qui passe peut fausser les perceptions et laisser place à l'interprétation. Il est important de **dater les observations** ou de les noter dans un calendrier, car la séquence des faits peut s'avérer importante dans l'interprétation (par exemple, aggravation ou détérioration de la situation, éléments précipitants).

Il faut porter une attention particulière à la confidentialité des informations recueillies et les rassembler au même endroit hors de portée de vue, et ce, en tout temps.

Communication

« S'entourer et s'outiller »

02

La communication est essentielle pour exprimer ses préoccupations et obtenir le soutien nécessaire. Elle favorise un travail d'équipe qui aide à mieux comprendre les besoins de l'enfant et à adapter les interventions. Ainsi, une communication ouverte et collaborative permet aux éducatrices de s'entourer, de s'outiller et d'intervenir de manière sécuritaire et réfléchie.

Lorsqu'une situation s'avère préoccupante, il est important de ne pas porter seul le fardeau du processus décisionnel. Communiquer permet de :

- Prendre un pas de recul et mettre de l'ordre dans ses idées;
- Recueillir des informations supplémentaires;
- Se sentir soutenu dans la situation;
- Prendre des décisions éclairées, etc.

Communiquer avec les parents

Communiquer avec les parents, en plus de faciliter l'analyse et l'interprétation des préoccupations observées, contribue à renforcer la relation de partenariat. D'ailleurs, l'une des premières actions à poser est de communiquer aux parents les préoccupations et inquiétudes à partir de faits observables et mesurables, à moins que l'on craigne de mettre l'enfant encore plus à risque en leur parlant.

Le partenariat avec les parents fait d'ailleurs partie de l'un des cinq principes de base sur lesquels s'appuie le programme éducatif Accueillir la petite enfance (Ministère de la Famille, 2019). Ce principe soutient que le partenariat entre le service de garde et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant. Le personnel privilégie des actions basées sur la reconnaissance des parents comme premiers décideurs pour leur enfant.

Dès les premières préoccupations, discuter avec les parents avec tact et bienveillance peut s'avérer très bénéfique pour la suite du processus. Ces discussions doivent se dérouler au bon endroit et au bon moment, c'est-à-dire dans un endroit tranquille et en retrait. Idéalement, il faudra confier le groupe d'enfants à une autre personne pour se retirer à l'écart des enfants, des parents et des autres membres du personnel. Il sera aidant de vérifier avec les parents s'ils ont le temps de discuter et de fixer un rendez-vous au besoin.

Voici quelques pistes d'actions pertinentes (Gagné et al., 2022) à considérer lors de ces discussions :

- Communiquer vos préoccupations avec franchise et objectivité;
- Exprimer aux parents que vous croyez en leur volonté et leur capacité de faire ce qu'il y a de mieux pour leur enfant;
- Faire preuve d'empathie, vous imaginer dans leur situation;
- Utiliser des outils d'écoute active en posant des questions ouvertes et en reformulant votre compréhension de leurs réponses;
- Demander aux parents s'ils souhaitent obtenir de l'aide dans cette situation.

Dans le respect du programme éducatif *Accueillir la petite enfance*, c'est entre autres en favorisant une communication bidirectionnelle qu'un réel partenariat peut être établi. Dans ce type de communication, le personnel éducateur pose des questions aux parents et s'intéresse réellement à leurs idées et à leurs opinions de façon à créer une réciprocité dans les échanges. Ainsi, des discussions ouvertes peuvent mener vers une meilleure compréhension des actions posées par les parents pour surmonter ces obstacles. Elles permettent également de connaître leurs besoins pour améliorer leur réalité et surtout les changements qu'ils souhaitent voir se réaliser.

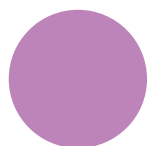
Plus précisément, il est possible d'aborder avec eux les sujets suivants :

- Les besoins de leurs enfants auxquels ils ont de la difficulté à répondre;
- Les obstacles auxquels ils font face et qui nuisent à leur rôle de parents;
- Les ressources et les moyens utilisés pour faire face aux obstacles rencontrés;
- Leurs émotions en lien avec la situation;
- Leurs souhaits et leurs espoirs pour leur famille;
- Leurs besoins en lien avec la situation, etc.

Communiquer avec ses collègues et ses supérieurs immédiats

Que ce soit pour obtenir une vision plus globale d'une situation, bénéficier d'un soutien de nature affective ou d'un accompagnement à la réflexion, le fait de discuter de ses observations avec d'autres personnes peut apporter une réelle valeur ajoutée au processus décisionnel et contribuer à la planification des actions à poser :

- Communiquer dans le but ultime de favoriser le développement harmonieux de l'enfant et de le protéger au besoin. Éviter les discussions empreintes de médisance, qui peuvent nuire à la réputation du parent et à la relation de partenariat.
- Choisir soigneusement les personnes à qui les informations sont communiquées. Limiter le nombre de personnes impliquées au minimum nécessaire pour assurer le bien-être de l'enfant et le vôtre.
- S'abstenir de nommer les personnes ou de communiquer des informations permettant de les identifier, à moins que cela soit nécessaire et dans l'intérêt de l'enfant, c'est-à-dire que cette information permet de le protéger d'un danger potentiel.



Il est essentiel de reconnaître le caractère sensible de certaines informations. Dans une approche bienveillante, la communication avec des collègues ou un supérieur doit se faire avec discernement et toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Mise en garde du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille.

Bien que la recherche démontre clairement le besoin ressenti par le personnel éducateur de se sentir écouté et appuyé, il semble que cette communication puisse avoir des effets négatifs sur le processus décisionnel. Pour éviter un transfert de responsabilité et tomber dans un comportement plus passif, il est important de s'attribuer des rôles et de se fixer des moments de suivi. Il est également essentiel de se faire confiance lorsqu'une situation est jugée préoccupante et de ne pas hésiter à poser les actions jugées pertinentes à cette étape.

Communiquer avec les partenaires déjà impliqués

Dans le cas où la famille est déjà accompagnée par des services (le directeur de la protection de la jeunesse, le centre de santé et de services sociaux, la pédiatrie sociale ou autres) et que vous avez les autorisations nécessaires pour communiquer avec eux (cette autorisation est souvent accordée dans le cadre de protocoles avec les services sociaux), il pourrait être pertinent d'échanger avec ces personnes-ressources afin de récolter des informations supplémentaires.

En l'absence d'autorisation, vous pouvez demander aux parents une autorisation écrite de communiquer avec les personnes-ressources. Expliquez-leur la valeur ajoutée que ces échanges peuvent apporter, et ce, dans le but de les soutenir selon leurs besoins et d'assurer le bien-être de leur enfant.

Communiquer avec le directeur de la protection de la jeunesse

Si vous avez des inquiétudes pour un enfant, mais vous hésitez à faire un signalement, communiquez avec le directeur de la protection de la jeunesse au 1 800 463-1029. Un intervenant pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre.

Analyse

« Comprendre pour mieux agir »

03

À cette étape, il est temps d'analyser l'ensemble des informations obtenues lors des deux premières étapes pour mieux comprendre la situation. Chaque situation étant unique et parfois complexe, une analyse complète des différents facteurs de vulnérabilité facilitera l'identification des besoins de chacun (enfant, parent, personnel éducateur) ainsi que des actions envisagées afin de favoriser le développement optimal de l'enfant.

Dans ce guide, trois facteurs à analyser sont considérés, soit **le niveau de collaboration des parents, la nature des obstacles causant la vulnérabilité et le niveau de confort du personnel envers la vulnérabilité.**

Le niveau de collaboration des parents

À l'étape de la communication, les préoccupations ont été communiquées aux parents. Leur réaction à ce partage et leur ouverture à la discussion peuvent influencer de façon significative la suite du processus, qui sera différente selon le cas.

Lorsque les parents acceptent de participer à la discussion et qu'ils partagent les préoccupations, cela permet d'obtenir des informations susceptibles d'aider à comprendre la nature des obstacles qui les rendent vulnérables.

Grâce aux nouvelles informations récoltées, il sera maintenant possible de procéder à l'étape d'interprétation et d'identification des besoins de l'enfant et du parent, et d'y répondre en fonction de l'expertise et des responsabilités professionnelles du personnel éducateur.

Dans certains cas, le parent peut admettre qu'il a des difficultés, mais refuser de recevoir de l'aide pour différentes raisons (Gagné et al., 2022) :

- Il croit que les choses vont se régler par elles-mêmes;
- Il minimise l'impact de la situation sur le développement de son enfant;
- Il est gêné de demander de l'aide;
- Il croit que rien ni personne ne peut l'aider;
- Il dit manquer de temps, ne pas avoir de transport;
- Il croit que les démarches sont trop compliquées;
- Il craint de perdre la garde de son ou ses enfants;
- Il redoute la réaction de son conjoint ou sa conjointe.

Dans cette situation, il est important de faire preuve d'empathie en accueillant le parent dans ce qu'il ressent. Tout en respectant son rythme et l'information qu'il accepte de communiquer, tentez de comprendre ses craintes et rassurez-le en lui démontrant votre volonté de le soutenir et de faire équipe avec lui. La patience et la disponibilité exprimées permettront au parent de revenir vers vous au besoin.

Dans le cas contraire, lorsqu'il y a un refus de discuter, de collaborer, un désaccord sur les préoccupations et une réticence à donner des informations, il sera difficile de déterminer la nature des obstacles rencontrés et de bien comprendre la situation des parents.

Cette tendance à la réticence et à la méfiance peut s'expliquer de différentes façons :

- Le moment et/ou le lieu de la discussion sont mal choisis;
- Le personnel éducateur adopte une approche culpabilisante;
- Le parent est dans l'incapacité de comprendre la situation (trouble de santé mentale, déficience intellectuelle ou autre);
- Le parent a honte de ses actions ou de sa situation;
- Le parent ne se sent pas en confiance avec vous;
- Le parent a peur de perdre la garde de son enfant;
- Toute autre raison.

Quelle que soit la raison, une telle réaction de la part du parent peut vous laisser perplexe. Il faudra peut-être prendre un peu de recul pour déterminer la suite du processus. Selon la gravité et la répétition des observations recueillies ainsi que leur durée dans le temps, il est de mise de prendre un moment pour se poser la question suivante : « **Ai-je des motifs raisonnables de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant peuvent être compromis?** » Si votre réponse est positive, vous avez l'obligation de signaler la situation au directeur de la protection de la jeunesse. Dans le doute, communiquez avec un intervenant au directeur de la protection de la jeunesse en effectuant une demande de consultation pour vous aider à prendre la meilleure décision.

La nature des obstacles causant la vulnérabilité

Les discussions ouvertes tenues à l'étape de la communication permettent de mieux comprendre la situation de la famille et de cerner la nature des obstacles qui la rendent vulnérable. Ces informations donnent l'occasion de mieux cibler les besoins et les actions à poser. À partir de différentes sources d'information sur le sujet (agirtôt.org, 2019; Petitpas et al., 2019; RQRE et CTREQ, 2021), voici un résumé des trois principales catégories d'obstacles pouvant mener à la vulnérabilité :

Les caractéristiques de l'enfant

- Tempérament difficile
- Difficulté ou trouble d'attachement
- Problèmes de santé
- Retard ou troubles de développement
- Trouble de comportement, etc.

Les caractéristiques individuelles du parent

- Sous-emploi ou non-emploi
- Stress
- Deuil
- Séparation
- Problèmes de santé mentale ou physique
- Dépendance
- Avoir été victime de maltraitance ou de négligence
- Faibles compétences parentales
- Manque de sensibilité envers les besoins de l'enfant
- Déficience intellectuelle
- Faibles habiletés de lecture
- Manque de connaissances au sujet du développement et des besoins des enfants
- Estime de soi faible, etc.

Les caractéristiques familiales

- Précarité financière
- Monoparentalité
- Violence familiale ou conflits familiaux
- Instabilité familiale
- Isolement social
- Immigration récente
- Famille autochtone
- Famille nombreuse
- Conditions de logement inadéquates, etc.

Le niveau de confort envers la vulnérabilité

Le niveau de confort du personnel éducateur envers la vulnérabilité (Stipanivic et Lacharité, 2020) influence grandement les décisions et les actions qui seront posées. Le niveau de confort peut dépendre de différentes variables

Les connaissances de la nature des obstacles vécus par la famille

Lorsque l'on ne connaît pas ou peu le contexte d'une situation, des préjugés envers cette réalité peuvent guider les actions du personnel. Par exemple, des préjugés envers la pauvreté, les troubles de santé mentale ou toute autre réalité pouvant mener à un contexte de vulnérabilité peuvent influencer le niveau d'empathie et la motivation à s'engager à agir en partenariat avec les parents. Bien connaître les causes et les conséquences de la vulnérabilité et comprendre la réalité vécue par les familles vulnérables alimente davantage la confiance du personnel dans sa capacité à intervenir adéquatement. Il faut savoir minimalement ce qui se passe dans la famille afin d'effectuer une analyse juste.

Voici quelques exemples de questions à poser :

- Qu'est-ce qui vous inquiète dans la situation actuelle?
- Qu'avez-vous tenté jusqu'à présent?
- Qu'avez-vous comme outils?
- Qu'est-ce qui pourrait vous aider?

Les émotions vécues

Constater chez les enfants les effets de la négligence ou de la maltraitance peut engendrer chez le personnel éducateur des émotions variées, allant de la frustration à l'impuissance, en passant par l'inquiétude et la tristesse. Ces émotions causent bien souvent des doutes et de l'incertitude, ce qui mène le personnel éducateur à choisir d'attendre avant d'agir ou même à adopter un comportement passif à l'égard de la situation. Certaines personnes vont même jusqu'à justifier le comportement des parents ou à douter de la validité de leurs observations. Bien s'entourer et demander conseil à ses collègues, à ses supérieurs immédiats ou au directeur de la protection de la jeunesse permet de sortir de l'impasse.

Les craintes envers le processus de signalement

Une méconnaissance du processus de signalement est souvent un enjeu dans la prise de décision du personnel éducateur. La peur des représailles de la part des parents, la crainte que l'enfant soit systématiquement retiré de sa famille ou tout simplement l'inquiétude de ne pas savoir quoi faire ou quoi dire au moment de signaler peuvent faire hésiter le personnel à communiquer avec le directeur de la protection de la jeunesse.

Interprétation

« Identifier les besoins de chacun »

04

Les réflexions menées lors de la phase d'analyse permettent de mieux cerner les différents facteurs influençant la situation. Elles conduisent à l'identification des besoins de chacun (enfant, parent, personnel éducateur). La reconnaissance de ces besoins permet également de choisir et de mettre en œuvre des actions concrètes favorisant le bien-être et le développement de l'enfant.

Dans une optique d'établissement et de maintien d'une relation de partenariat, l'implication des parents dans l'identification de leurs besoins et de ceux de leur enfant est essentielle. Lorsque le parent est consulté et associé aux décisions concernant son enfant, son sentiment de compétence parentale et son pouvoir d'agir sont renforcés, ce qui favorise une relation de confiance et un partenariat de qualité.



Les besoins de l'enfant

Selon l'ouvrage *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs* (Bouchard, 2019), les besoins des enfants se divisent en trois catégories :

- Besoins fondamentaux : besoins d'ordre physiologique et affectif.
- Besoins développementaux : besoins relatifs au développement global.
- Besoins particuliers. Cette expression peut désigner :
 - Le besoin d'un soutien personnalisé ponctuel ou permanent, par exemple pour l'accomplissement d'une activité du quotidien (ex. : action éducative adaptée, mise en place d'un plan de soutien ou d'un plan d'intervention);
 - Une condition particulière du développement de l'enfant qui a fait l'objet d'un diagnostic par une professionnelle ou un professionnel de la santé (ex. : trouble, handicap).

Plusieurs ressources abordent les impacts possibles de la vie en contexte de vulnérabilité sur le développement des enfants (Pauzé, 2019; Petitpas, 2019 et Laforest et al., 2018).

Les besoins des parents

Pour accomplir la triple mission qui lui est confiée, le personnel éducateur ne peut se limiter à veiller aux besoins de l'enfant. Comme nous l'avons vu à l'étape de l'analyse, plusieurs obstacles causant la vulnérabilité des enfants sont liés aux caractéristiques individuelles des parents ainsi qu'à celles de la famille. Aider le parent et l'ensemble de la famille à se sentir mieux permet donc d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants en plus de contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global de l'enfant et de favoriser son inclusion sociale.



Les parents issus de familles vulnérables présentent généralement des besoins plus importants que ceux de la population générale. La documentation consultée à ce sujet a permis d'identifier les besoins les plus fréquemment observés chez ces familles. Les échanges préalables avec les parents, combinés aux informations recueillies lors de l'analyse, permettent d'accompagner le parent dans l'identification de ses besoins prioritaires et de le soutenir ensuite dans les démarches visant à y répondre.

Besoin d'accueil et de soutien

Même s'ils ne l'expriment pas toujours clairement, tous les parents ont besoin d'être accueillis, écoutés, compris, respectés et de se sentir en confiance. Il faut également être attentif aux signaux des parents qui indiquent un besoin de répit, d'être soutenus dans l'identification de leurs propres besoins ou dans leur engagement envers leur enfant, etc.

Besoin de reconnaissance de son expertise

Des travaux réalisés dans le cadre de l'initiative *Perspectives parents* ont démontré que « même si la vaste majorité des mères et des pères rapportent se sentir compétents auprès de leurs jeunes enfants, ce sentiment de compétence est continuellement mis en jeu dans les interactions que les parents ont avec leurs enfants et avec les membres de leur entourage (incluant les intervenants) ainsi que dans les messages qu'on leur destine » (Lacharité et al., 2017).

Il est donc important que le personnel éducateur prenne conscience de l'impact qu'il peut avoir sur ce sentiment de reconnaissance et de compétence. Lorsque le parent semble évitant, découragé ou mentionne que le personnel éducateur est meilleur que lui pour répondre aux besoins de son enfant, cela peut refléter son besoin d'être reconnu comme premier intervenant auprès de son enfant. Il peut avoir besoin de développer son pouvoir d'agir et son sentiment d'efficacité.

Besoin d'information

Au moment de discuter des préoccupations avec les parents, certains souhaitent développer leurs connaissances en lien avec les besoins des enfants, le développement global et l'intervention. Pour répondre à ce besoin, le personnel éducateur peut fournir de l'information et des ressources appropriées en fonction de ce qui est nommé.

Besoin de ressources externes, matérielles ou humaines

Les difficultés financières et l'isolement social peuvent faire en sorte que les parents aient besoin d'aide dans différentes sphères. Souvent, ces besoins dépassent l'expertise et les responsabilités du personnel. C'est pourquoi, à l'étape suivante, il sera possible de les orienter vers les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins.

Toutefois, voici les sphères où une aide peut être apportée :

- Ressources matérielles : recherche de logement, aide financière, aide alimentaire, dépannage matériel (vêtements, meubles, etc.) et autres.
- Ressources humaines : soutien psychosocial en lien avec les problèmes personnels rencontrés ou les besoins de soutien particulier de l'enfant (programme de soutien aux habiletés parentales, répit, etc.).

Les besoins du personnel éducateur

Lorsque l'on intervient en contexte de vulnérabilité, s'outiller et s'entourer est essentiel. L'analyse effectuée à l'étape précédente permet au personnel éducateur de prendre conscience de ses besoins professionnels en lien avec son rôle dans ce contexte.

Besoin de soutien

Le personnel éducateur peut avoir besoin d'être écouté, d'être encouragé, d'échanger, d'obtenir la collaboration de ses collègues, etc.

Besoin d'information

Afin d'amoindrir l'effet de ses craintes, de ses émotions et de ses préjugés, le personnel éducateur peut avoir besoin d'acquérir des connaissances sur les différents contextes associés à la vulnérabilité, le processus de signalement auprès du directeur de la protection de la jeunesse et la portée de ses responsabilités professionnelles.

Afin de répondre aux différents besoins, une liste d'actions détaillée est disponible dans la section Action sous Établir, maintenir et renforcer le partenariat avec les parents. Cette liste non exhaustive se veut un portrait sommaire et abrégé pour faciliter la lecture. Nous vous suggérons de consulter des livres, des ouvrages et de suivre de la formation continue afin de nourrir les pratiques éducatives saines.

Action

« Passer à l'action »

05

À cette étape, il est possible que le signalement au directeur de la protection de la jeunesse ait déjà été fait. On pourrait penser que le processus prend fin au moment du signalement. Toutefois, dans la majorité des cas, peu importe que le signalement ait été retenu ou non, que l'enfant soit retiré de son milieu familial ou que des services soient offerts à la famille, l'enfant vivant en contexte de vulnérabilité continuera de fréquenter le service de garde éducatif à l'enfance, à moins d'une condition particulière.

Il faudra donc continuer d'**AGIR** pour le bien-être de l'enfant. Pour ce faire, il faut s'assurer de répondre adéquatement aux besoins exprimés par l'enfant et les parents ainsi qu'à ses propres besoins en tant que personne éducatrice.

Cela dit, afin de se préserver, il faut veiller à ne pas dépasser les limites du rôle d'éducatrice et éviter d'agir comme psychologue, travailleuse sociale ou toute autre personne intervenante.

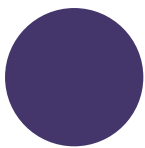
Agir auprès de l'enfant

Le programme éducatif Accueillir la petite enfance (Ministère de la Famille, 2019) indique que le processus de l'intervention éducative est le moyen utilisé par le personnel éducateur pour répondre aux besoins de l'enfant. Tous les enfants se développent à un rythme qui leur est propre. C'est donc par le biais du processus de l'intervention éducative qu'il sera possible de planifier et de réaliser des actions éducatives basées sur l'observation des besoins de l'enfant.

Puisqu'il est impossible de reprendre en détail les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins de l'enfant, l'accent sera mis sur les grandes lignes. À cet égard, le rapport thématique de l'Observatoire des tout-petits, intitulé *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements* (2021), peut apporter un soutien supplémentaire à la réflexion.

Répondre aux besoins fondamentaux

Le premier élément de la triple mission éducative confiée aux services de garde éducatifs à l'enfance est d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants qu'ils accueillent. Ainsi, les éducatrices « se préoccupent autant de la santé psychologique que de la santé physique des jeunes enfants » et « font équipe avec les parents et leurs substituts, et parfois avec les familles élargies, en tenant compte de leurs réalités culturelles et familiales variées » (Ministère de la Famille, 2019). C'est dans cet état d'esprit que sera abordée ici la réponse aux besoins fondamentaux.



Pour faire équipe avec la famille, il faut ouvrir le dialogue et faire part de nos observations, tout en favorisant une communication bidirectionnelle. S'assurer d'avoir leur accord avant de changer les vêtements de l'enfant parce que l'on juge qu'ils sont sales ou inappropriés ou avant d'effectuer tout autre geste est primordial pour préserver la relation de confiance et le partenariat. Bien que cela puisse parfois constituer un défi, la communication et le partenariat avec les parents sont essentiels pour le développement harmonieux de l'enfant (Ministère de la Famille, 2019).

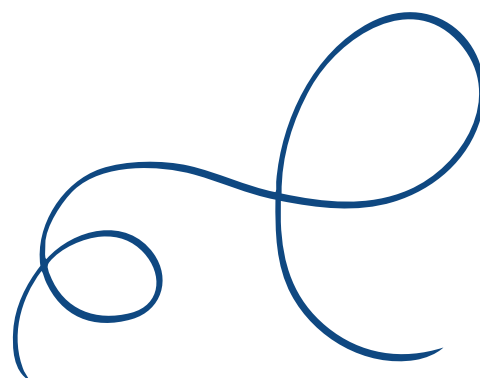
En ce qui concerne **les besoins physiologiques**, plusieurs milieux optent pour des mesures inclusives visant à s'assurer que ces besoins sont comblés. Par exemple :

- Offrir des collations plus soutenantes en y intégrant des sources de protéines pour combler de possibles carences alimentaires.
- Se doter d'une réserve de vêtements adaptés à toutes les saisons et les prêter aux enfants qui en ont besoin afin qu'ils profitent confortablement des périodes de jeux extérieurs.
- Permettre aux enfants de bénéficier d'un moment de repos ou de sommeil au besoin, et ce, peu importe le moment de la journée ou l'âge de l'enfant.

Les **besoins affectifs** liés aux sentiments de confiance et de sécurité peuvent parfois être criants chez les enfants vivant en contexte de pauvreté, de négligence ou de maltraitance. L'observation minutieuse des comportements et l'interprétation réalisée à l'étape précédente permettront de mieux comprendre les besoins exprimés par les comportements de l'enfant et d'y répondre adéquatement.

Liste d'actions éducatives pour répondre aux besoins affectifs fondamentaux des enfants. À vous de choisir et de bonifier la liste en fonction des besoins relevés.

- Adopter une attitude positive et chaleureuse
- Se placer à la hauteur des enfants
- Écouter l'enfant avec attention
- Respecter le rythme de l'enfant à entrer en relation
- S'intéresser à ce que l'enfant fait ou dit
- Démontrer sa disponibilité, de façon verbale et non verbale
- Reconnaître et respecter l'unicité de chaque enfant
- S'adresser à l'enfant par son prénom
- Reconnaître et accueillir les émotions de l'enfant
- Jouer avec les enfants tout en respectant leur intimité
- Participer aux jeux des enfants en suivant leurs idées
- Apprendre à connaître les enfants
- Répondre aux questions des enfants de façon authentique et appropriée
- Exprimer ses limites et insatisfactions avec discernement
- Exprimer ou verbaliser sa non-disponibilité temporaire et assurer le suivi
- Agir avec bienveillance face aux comportements « dérangeants »
- Offrir du réconfort à l'enfant au besoin
- Préparer les enfants aux changements
- Créer un climat approprié aux divers moments de vie
- Personnaliser ses interventions
- Respecter l'individualité et les différences de chacun des enfants
- Donner des consignes claires
- S'affirmer et exprimer ses limites tout en faisant preuve de tolérance
- Créer des moments de complicité avec chaque enfant
- Porter attention à tous les enfants et agir sans discrimination
- Offrir des choix aux enfants
- Faire preuve de souplesse
- Suivre les initiatives des enfants
- Confier des responsabilités aux enfants
- Partager le pouvoir avec les enfants
- Offrir un horaire stable
- Établir des routines et des rituels
- Éliminer les sources de danger
- Appliquer avec constance les règles



Répondre aux besoins développementaux observés

Une fois les besoins fondamentaux de l'enfant comblés, il sera plus facile de soutenir son développement. Comme démontré par la littérature citée à l'étape de l'interprétation, les enfants vivant en contexte de vulnérabilité sont plus susceptibles d'accuser des retards dans une ou plusieurs sphères du développement global. Choisir des actions éducatives personnalisées permet de bien répondre aux besoins développementaux de chacun.

Mettre en place un plan de soutien pour les besoins particuliers, au besoin

Élaborer et mettre en place un plan de soutien fait partie des tâches du personnel éducateur. Les parents devraient occuper une place de choix du début à la fin du processus. Les gestionnaires et les conseillers et conseillères pédagogiques peuvent être des alliés précieux dans ce processus.

Voici quelques ressources pouvant être utiles :

- **La boîte à outils pour les services de garde éducatifs à l'enfance. J'me fais une place en garderie.**
Outils, capsules vidéo, conseils et astuces pour vous accompagner à travers les différentes étapes du processus d'intégration en service de garde des enfants à besoins particuliers.
[☞ La boîte à outils](#)
- **Rapport thématique - Tout-petits ayant besoin de soutien particulier. Comment favoriser leur plein potentiel?**
Observatoire des tout-petits
[☞ Tout-petits ayant besoin de soutien particulier](#)
- **Inclusion des enfants avec des besoins particuliers dans les milieux de garde : qu'en pensent les experts?**
Observatoire des tout-petits
[☞ Inclusion des enfants avec des besoins particuliers](#)
- **Faits saillants découlant de l'Enquête provinciale sur les pratiques inclusives en milieux de garde. Ensemble pour des milieux de garde inclusifs!**
Université du Québec à Trois-Rivières
[☞ Ensemble pour des milieux de garde inclusifs !](#)

Agir auprès des parents

Dans le deuxième chapitre du programme éducatif Accueillir la petite enfance, il est question de la qualité des interactions entre le personnel éducateur et les parents. En effet, une confiance mutuelle, basée sur l'accueil, l'ouverture et la communication, s'avère nécessaire dans les échanges. De plus, le premier principe de base du programme indique que « le partenariat entre le service de garde éducatif à l'enfance et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant ». Les pistes d'actions présentées en lien avec ce principe reposent d'ailleurs sur l'approche centrée sur la famille, qui stipule que la qualité du partenariat repose sur le fait de :

- Reconnaître les connaissances et l'expertise de l'autre
- Favoriser une communication bidirectionnelle
- Partager le pouvoir et les prises de décisions
- Reconnaître et respecter la diversité
- Créer des réseaux élargis de soutien

[Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire](#)

Il s'agit d'un programme d'intervention écosystémique et développementale s'adressant aux enfants et aux parents aux prises avec des difficultés personnelles, relationnelles et sociales découlant directement de situations de négligence ou de hauts risques de négligence. Ce programme est présent sur tous les territoires des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et des centres intégrés de santé et de services sociaux, et il y est possible d'y diriger les parents. La documentation disponible en ligne du Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire peut également s'avérer très enrichissante pour le personnel éducateur. Ce programme repose sur des principes de soutien d'aide efficace qui rappellent l'importance d'adopter une posture d'accompagnement plutôt que d'expert dans la relation avec les parents. Il faut chercher à devenir des partenaires plutôt que de les considérer comme de simples collaborateurs.

Les pistes d'actions permettant de répondre aux besoins des parents présentés dans cette section sont principalement inspirées de l'approche centrée sur la famille et du guide du Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire.

Établir, maintenir et renforcer le partenariat avec les parents

Comme mentionné précédemment, la relation de partenariat est à la base de tout soutien offert aux parents. L'établissement, le maintien et le renforcement de cette relation de partenariat permettront de répondre aux besoins d'accueil et de soutien du parent, mais aussi au besoin que son expertise soit reconnue.

Pour établir, maintenir et renforcer le partenariat avec les parents, le personnel éducateur peut :

1. Miser sur l'accueil

- Planifier une rencontre avec les parents, avant l'entrée de l'enfant au service de garde éducatif à l'enfance, pour en connaître davantage sur l'enfant et la famille.
- Accueillir avec ouverture et respect leur réalité familiale et/ou culturelle.
- Accorder quotidiennement de l'importance à l'accueil de l'enfant et du parent. Les saluer, leur sourire, s'approcher d'eux et s'informer de leur état.
- Permettre l'accès aux locaux en tout temps afin que les parents se sentent en confiance. Cela doit évidemment se faire en collaboration avec eux, de façon à ne pas perturber l'équilibre du groupe à certains moments, comme la sieste et les repas.
- Démontrer de l'écoute lorsque le parent exprime un besoin de soutien. Porter attention aux signaux verbaux et non verbaux du parent. Choisir un moment et un lieu approprié assurant au parent un maximum de confidentialité.

2. Écouter attentivement avec empathie

- Adopter une attitude positive et invitante démontrant au parent notre désir de prendre soin de lui et de l'encourager. C'est ce qui lui donnera envie de parler et de demander de l'aide.

Bon à savoir

Il est important de garder en tête qu'une partie de la population est analphabète **Fondation pour l'alphabétisation** [🔗](#). Il s'agit peut-être de la situation actuelle d'un parent dans votre milieu de garde. Par sentiment de honte, il est fort possible qu'il ne le mentionne pas. Il est donc nécessaire de porter attention si vous décidez de remettre de la documentation écrite à lire ou à remplir.

- Utiliser des outils d'écoute active comme le reflet des sentiments ou la reformulation pour s'assurer de bien comprendre ses propos et démontrer l'importance qu'on leur accorde.

3. Favoriser une communication bidirectionnelle

- Transmettre aux parents des informations pertinentes sur le vécu de leur enfant au service de garde. C'est notamment en misant sur les apprentissages réalisés par l'enfant au quotidien grâce à des expériences vécues dans les moments de vie que ces échanges prennent de la valeur. De plus, le fait d'entendre raconter régulièrement les progrès de leur enfant permet au parent de se sentir plus confiant en ses capacités et soutenu dans l'exercice de son rôle parental.
- Fournir aux parents des photos de leur enfant en action est un excellent moyen d'alimenter les discussions sur le développement de l'enfant. Le parent, voyant concrètement ce que fait son enfant durant la journée, est susceptible de poser davantage de questions et de parler davantage de ce qu'il observe à la maison.
- Démontrer son professionnalisme en discutant des interventions réalisées auprès de son enfant, en s'appuyant sur le programme éducatif, inspire confiance au parent.

- Démontrer un intérêt sincère à connaître le vécu de l'enfant à la maison, ses activités, ses goûts et ses habitudes en posant des questions ouvertes et en écoutant sans juger, sans commenter et sans donner de conseils. Cela rassure les parents et leur donne davantage envie d'échanger.
- Offrir aux parents différentes façons de communiquer avec vous sur leur vécu et celui de leur enfant : des rencontres quotidiennes ou planifiées, l'outil de communication, un appel téléphonique, etc. Valider avec chaque parent le moyen qui lui convient le mieux.

4. Reconnaître et respecter les connaissances et l'expertise du parent

- Se rappeler que, bien que le personnel éducateur soit un spécialiste du développement de l'enfant, le parent est le spécialiste de son enfant. Il détient des connaissances distinctes et complémentaires à celles du personnel sur son enfant, sa famille et lui-même. Ces connaissances peuvent être extrêmement précieuses pour mieux comprendre l'enfant, identifier ses besoins et intervenir de façon optimale.
- Questionner avec un intérêt sincère le parent sur ses observations quant au développement de son enfant et sur les interventions qu'il privilégie à la maison. Se permettre d'utiliser ses réponses pour orienter ses observations et ses interventions.
- Souligner les bons coups et les forces du parent. Chez les parents les plus vulnérables, de toutes petites choses peuvent faire une grande différence. Par exemple : « J'ai essayé ta technique de lui chanter une chanson en le changeant de couche, c'est vrai qu'il bouge beaucoup moins et que cela rend le moment plus agréable pour tout le monde » ou « C'est vraiment beau de te voir la prendre dans tes bras et la bécoter lorsque tu viens la chercher, elle doit vraiment ressentir que tu es content de la voir ».

5. Partager le pouvoir et les prises de décisions avec le parent

- Considérer les parents comme premiers éducateurs de leur enfant. Ensemble, analyser les observations réalisées de part et d'autre, prioriser les besoins de l'enfant et choisir ensemble les meilleurs moyens pour favoriser le développement et le bien-être de l'enfant. Cette réciprocité permet d'augmenter le sentiment d'estime de soi du parent et de réduire son sentiment de dette envers le personnel éducateur, ce qui aura pour effet d'accepter plus facilement le soutien offert.
- Inviter les parents à contribuer aux activités quotidiennes en accueillant leurs idées et leurs suggestions. Par exemple, en leur permettant de siéger à des comités, de donner leur opinion et de participer à certaines activités dans le milieu.

6. Se montrer souple et s'adapter

- Faire preuve de souplesse et démontrer une capacité d'adaptation envers les différentes réalités familiales et culturelles afin de renforcer le sentiment de confiance mutuelle. Accepter, dans la mesure du possible, les demandes du parent qui sont faites dans l'intérêt de l'enfant, même si cela demande des changements à l'horaire ou aux façons de faire habituelles.

Orienter les parents vers les ressources et les organismes appropriés

Il ne faut pas hésiter à offrir son assistance lorsque le besoin est ressenti. Le parent ne fait pas toujours de demande claire et les principes de soutien du Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire précisent que celui-ci a plus de chance d'être perçu positivement si le personnel éducateur offre de l'aide plutôt que le contraire.

Pour favoriser le sentiment de compétence du parent, le rôle du personnel éducateur est d'explorer avec lui les ressources disponibles, de le valoriser dans ses choix et de l'accompagner autant que possible dans ses démarches, tout en lui laissant le soin d'identifier ses propres besoins et de prendre ses propres décisions. Les parents n'ont pas tous le même besoin quant à l'implication du personnel dans les démarches. Certains auront tout simplement besoin du nom de l'organisme et du numéro de téléphone; d'autres, de planifier une rencontre en notre présence pour remplir les fiches d'inscription, etc. Il est donc nécessaire d'adapter son niveau d'implication.

Autant que possible, les réseaux de soutien naturels du parent devraient être sollicités, c'est-à-dire les ressources qu'il connaît et qu'il utilise déjà plutôt que de lui donner l'impression que tout est à recommencer. Cela renforce aussi son sentiment d'appartenance à une communauté.

Une bonne connaissance des ressources disponibles dans la région est un atout important lorsque vient le moment de faire des suggestions. Voici quelques propositions pour orienter vos recherches.

Autres ressources :

- Institut national de santé publique du Québec [🔗 Ressources pour les parents](#)
- Ministère de la Famille [🔗 Répertoire des organismes communautaires pour les familles](#)

Fournir de l'information et des ressources adaptées

Parfois, les parents ont seulement besoin d'informations et de ressources à consulter. Il peut s'agir d'un besoin ou d'un intérêt à en connaître davantage sur le développement de l'enfant ou l'intervention. Il est de la responsabilité du personnel de leur fournir de l'information provenant de sources fiables. En milieu éducatif, on retrouve généralement un certain nombre de documents de référence pertinents. N'hésitez pas à vous tourner vers vos collègues ou le personnel de gestion pour vous soutenir dans vos recherches.

Voici une liste de ressources reconnues pouvant être utiles :

- **Institut national de santé publique du Québec**
Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans.
[☞ Étapes du développement](#)
- **Naître et grandir**
Informations fiables pour accompagner les parents dans le développement de leurs enfants de la conception à 8 ans.
[☞ Le développement de votre enfant](#)
[☞ Développement des enfants de 1 à 3 ans](#)
[☞ Développement des enfants de 3 à 5 ans](#)
- **Éditions du CHU Sainte-Justine**
Établissement spécialisé dans la publication d'ouvrages destinés aux parents et aux professionnels de la santé.
[☞ Le développement de l'enfant au quotidien - De 0 à 6 ans](#)
[☞ Vidéos sur la santé des enfants](#)
[☞ Collection du CHU Sainte-Justine pour les parents](#)
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux**
Fiches sur la gestion des émotions, la discipline, le développement, l'alimentation, la communication et le sommeil.
[☞ Fiches d'information à l'intention des parents d'enfants âgés de 2 à 5 ans](#)
- **Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec**
Informations sur les habiletés auditives et le développement du langage.
[☞ Développement de la communication chez l'enfant de 0 à 6 ans](#)
- **Association québécoise des centres de la petite enfance**
Série de vidéos pour mieux comprendre le développement des tout-petits.
[☞ Vidéos Dis-moi – Le développement de l'enfant](#)
- **Société canadienne de pédiatrie**
Informations sur la santé des enfants données par des pédiatres canadiens, en français et en anglais.
[☞ Soins de nos enfants](#)
- **Extenso, Centre de référence de l'Université de Montréal en alimentation à la petite enfance**
Informations pour une saine alimentation des jeunes enfants.
[☞ Nos petits mangeurs](#)

- **Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants de l'Université de Montréal**
☞ [Université de Montréal - La recherche](#)
- **Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants de l'Université de Montréal**
☞ [Les connaissances au service de la prise de décision](#)
- **Fondation Marie-Vincent**
Organisme de prévention de la violence sexuelle envers les enfants et les adolescents.
☞ [Fondation Marie-Vincent - Catégorie tout-petits](#)
- **Espace sans violence**
Organismes communautaires autonomes œuvrant en prévention de la violence auprès des enfants de 3 à 12 ans, ainsi que des adultes de leur entourage et de la communauté
☞ [Espace sans violence](#)

Agir pour soi

Le principal outil de travail du personnel éducateur restera toujours sa propre personne. En tant qu'être humain, chacun a ses forces, ses défis, son rythme et ses besoins. Afin de bien assumer ses responsabilités professionnelles, le personnel doit constamment s'autoévaluer, se remettre en question et rester à jour dans les nouvelles recherches en petite enfance.

Aller chercher le soutien nécessaire auprès de l'équipe de travail

Il ne faut surtout pas hésiter à aller chercher du soutien auprès de son ou ses supérieurs immédiats, des personnes responsables du soutien pédagogique ou des autres spécialistes présents dans le milieu afin de libérer les tensions ressenties, d'exprimer ses difficultés ou d'obtenir de l'aide. Il faut parfois faire preuve de beaucoup d'humilité pour admettre que nous avons épuisé nos ressources et que nous avons besoin d'aide. Il s'agit toutefois d'une démarche essentielle pour préserver son intégrité physique et psychologique afin de pouvoir continuer.

Donc, que ce soit pour se confier, prendre une pause, obtenir du soutien ou des conseils, il ne faut pas hésiter à le faire. À cet effet, revoir la section « **Communiquer avec ses collègues et ses supérieurs immédiats** ».

Participer à des formations

Voici une liste non exhaustive de formations disponibles pour parfaire vos connaissances :

- **Pour mieux comprendre la vulnérabilité**
 - Accompagner l'enfant 0-5 ans et sa famille en contexte de vulnérabilité
Université Laval
☞ [ULaval développement professionnel - Formation continue/conférences](#)
 - Fiche d'information Les familles vulnérables
Réseau québécois pour la réussite éducative
☞ [CTREQ Fiche informative](#)
 - Dossier Joindre les familles vivant en contexte de défavorisation
Agir tôt
☞ [Dossier Agirtôt](#)

- **Pour mieux comprendre les enjeux liés au processus de signalement**
 - Point de vue du milieu de garde face aux signalements de la maltraitance
Cahiers du CEIDEF, numéro 7
[☞ UQTR - Les cahiers du CEIDEF - vol-7](#)

- **Pour mieux comprendre les causes et les effets de la maltraitance et de la négligence**
 - Dossier Violence et maltraitance - Les tout-petits québécois sont-ils à l'abri?
Observatoire des tout-petits,
[☞ Observatoire des tout-petits - Violence et maltraitance](#)
 - Recension des écrits sur les facteurs de risque associés à la négligence, les conséquences possibles sur les enfants et sur les interventions
[☞ Recension des écrits - Santé mentale jeunesse](#)

- **Pour mieux comprendre le processus de signalement**
 - Guide Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant - Quand et comment signaler?
Ministère de la Santé et des Services sociaux
[☞ MSSS - Signalement au DPJ](#)
 - **Section Plus d'information sur la protection de la jeunesse**
Portail Santé Montérégie
[☞ Portail Santé Montérégie](#)
 - **Pour mieux comprendre l'importance du partenariat avec les parents**
Programme éducatif Accueillir la petite enfance, chapitre 4, pages 64 à 76
[☞ MFA - Programme éducatif Accueillir la petite enfance](#)
 - **Dossier Dialogue parents-intervenants : perspectives croisées. Réflexion collective sur l'expérience relationnelle vécue entre des parents et des intervenants**
Agir tôt
[☞ Agirtôt - Perspectives croisées](#)
 - **Programme Lanterne**
Marie-Vincent
Formations et outils clés en main pour prévenir la violence sexuelle par l'éducation à la sexualité et la promotion des relations égalitaires
[☞ Fondation Marie-Vincent - Formation pour les professionnel.le.s](#)
[☞ Fondation Marie-Vincent - Intervention en contexte clinique](#)
 - **RECONNAITRE Pôle d'enseignement supérieur – Montérégie**
Répertoire de formations
[☞ RECONNAITRE – Formations continues](#)

Suivi

« Garder l'œil ouvert »

06

Considérant que l'état de vulnérabilité est le résultat d'un cumul de facteurs de risque, il va de soi que cet état nécessite une succession d'actions visant à rétablir la situation. Qu'il y ait eu signalement, que celui-ci ait été retenu ou non, l'enfant et son parent continueront, la majorité du temps à fréquenter le service de garde éducatif à l'enfance.

Comme pour le processus de l'intervention éducative, la démarche suggérée ici devrait se dérouler en continu. Il faut poursuivre la consignation de ses observations, la communication et l'analyse de la situation, en collaboration avec les personnes impliquées, pour mesurer son évolution et la pérennité des interventions effectuées. Selon le contexte, les changements peuvent apparaître rapidement, mais peuvent aussi demander beaucoup de temps. L'état de la situation peut aussi fluctuer dans le temps, en fonction des éléments contextuels qui apparaissent et se dissipent.

Que la situation s'améliore, se maintienne ou s'aggrave, les actions possibles peuvent aussi varier. Lorsque **la situation s'améliore** (ne pas oublier que chaque petite victoire est importante!), voici les possibilités d'actions :

- Évaluer les retombées de ses actions pour identifier celles qui sont les plus efficaces.
- Reconnaître ses propres efforts et accomplissements.
- Reconnaître et souligner les efforts et les accomplissements des parents en leur nommant les changements et les résultats observés.
- Mentionner à l'enfant les changements observés dans son comportement, s'il y a lieu.
Par exemple : « As-tu remarqué que depuis quelque temps, tu arrives toujours de bonne humeur le matin? »
- Maintenir les actions qui portent fruit.

Si **la situation se maintient**, qu'aucun changement n'est observé dans les comportements du parent ou de l'enfant, voici les possibilités d'actions :

- Maintenir la communication avec les personnes impliquées et tenter de comprendre avec empathie et ouverture les causes de ce statu quo.
- Porter un regard sur soi, évaluer sa propre responsabilité dans le maintien de la situation. Réajuster ses pratiques au besoin.
- Reconnaître les efforts de tous.
- Prendre un temps d'arrêt pour analyser, avec la collaboration des autres personnes impliquées, les données recueillies par l'observation et la communication. Les besoins soulevés au départ ne sont peut-être pas ciblés adéquatement ou ont changé.
- Ajuster ses actions en fonction des nouveaux besoins ciblés.
- Maintenir les actions qui portent fruit et les renforcer au besoin.

Si **la situation se détériore** et qu'il y a déjà eu un signalement, un nouveau signalement peut s'imposer. S'il n'y avait pas eu de signalement, revoir les observations consignées et reprendre le processus à l'étape de la communication afin de réévaluer les besoins. Selon la gravité de la situation, on peut réajuster ses actions en fonction des nouveaux besoins identifiés. Si on juge que l'enfant a besoin de protection, un signalement doit être effectué. Voir la section portant sur le signalement à la fin de ce guide.

Le signalement

! Une méconnaissance du processus de signalement est souvent un enjeu dans la démarche décisionnelle du personnel éducateur. Le personnel éducateur peut hésiter à communiquer avec le directeur de la protection de la jeunesse pour différentes raisons : la peur des représailles de la part des parents, la crainte que l'enfant soit systématiquement retiré de sa famille ou l'inquiétude de ne pas savoir quoi faire ou quoi dire au moment de signaler.

Force est de constater que les intervenants à la petite enfance deviennent des acteurs importants compte tenu de la vulnérabilité présentée par les enfants de cet âge. La Loi sur la protection de la jeunesse (art. 39) prévoit que la sécurité ou le développement d'un enfant EST considéré comme compromis dans les situations suivantes :

- Abandon
- Négligence
- Mauvais traitements psychologiques
- Abus sexuels, incluant l'exploitation sexuelle
- Abus physiques
- Troubles de comportement sérieux
- Risque sérieux d'être victime de négligence, d'abus sexuels ou d'abus physiques

En cas d'incertitude, il est possible de communiquer avec le directeur de la protection de la jeunesse au 1 800 463-1029 et de demander une consultation. Un intervenant pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre.

Motifs de compromission

« En vertu de la LPJ, il incombe à tout professionnel (i.e. psychologues, médecins, orthopédagogues, etc.) œuvrant auprès des enfants de signaler s'ils ont, dans l'exercice de leur profession, un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant sont (ou peuvent être) compromis. Les employés qui travaillent auprès d'enfants, les corps policiers, les enseignants et le personnel des milieux de garde sont aussi soumis à cette obligation.

Depuis dix ans, le Québec connaît une hausse du taux de fréquentation des milieux de garde par les enfants âgés entre 0 et 5 ans (Ministère de la Famille, 2018). Lors de l'année 2017-2018, 62 % des petits Québécois fréquentent un milieu de garde préscolaire (Ministère de la Famille, 2018). La majorité de ces jeunes enfants fréquentent ces milieux à temps plein, cinq jours par semaine (Institut de la statistique du Québec, 2011). Ces établissements représentent ainsi, pour de nombreux enfants, un second milieu de vie. Les éducateurs travaillant au sein de ces milieux côtoient quotidiennement ces jeunes enfants. Ils sont donc des témoins privilégiés de leur développement. Par leur présence dans la vie de ces jeunes d'âge préscolaire, mais également des liens qui se tissent avec eux (Bowlby, 2007; Champenois et Tereno, 2016), nous pouvons penser que le personnel des milieux de garde joue par ailleurs un rôle très important en matière de protection de l'enfance et de prévention de la maltraitance » (Stipanivic et Lacharité, 2020).

Le guide *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant* du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2024) détaille la démarche à suivre pour faire un signalement. Voici quelques passages importants :

« Faire un signalement signifie communiquer avec le DPJ pour lui faire part d'une situation que vous considérez inquiétante compte tenu des confidences de l'enfant, des attitudes et des comportements manifestés par celui-ci ou par ses parents et qui vous font croire que l'enfant est en danger ou que son développement est compromis.»

« Il peut arriver que vous ayez des inquiétudes pour un enfant, mais que vous ne soyez pas certain de devoir ou non faire un signalement. Dans un tel cas, vous pouvez communiquer avec le DPJ, qui pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre. »

« Les professionnels travaillant auprès des enfants, les employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les enseignants, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers doivent, lorsqu'ils ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions, signaler toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques, et ce, même s'ils jugent que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation; c'est au DPJ d'évaluer si ces moyens sont adéquats. »

« Prendre la décision de signaler la situation d'un enfant peut générer son lot d'émotions. Si vous avez des raisons de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être compromis parce qu'il se trouve dans une ou plusieurs des situations déjà décrites, il est important de communiquer avec le DPJ. »

Même si les appels effectués au directeur de la protection de la jeunesse sont strictement confidentiels, il peut arriver que le parent se doute d'où provient le signalement.

Voici donc quelques stratégies à adopter pour prévenir et atténuer la réaction du parent :

- Prévenir le parent que vous allez signaler, et ce, dans le but de lui offrir du soutien professionnel et adapté à sa situation;
- Informer de la nature des informations qui seront rapportées;
- Informer le parent que la loi oblige à signaler lors d'inquiétudes;
- Indiquer qu'il est impossible d'identifier la personne qui a effectué le signalement, puisque la loi protège son identité;
- Être empathique envers le parent en lui mentionnant que sa colère et sa peur sont légitimes. Par contre, plus vite le parent nomme ses besoins, plus vite il recevra les bons services;
- Faire part des meilleures attitudes à avoir avec le directeur de la protection de la jeunesse:
 - Ouverture
 - Écoute
 - Transparence
- Préciser que la Loi sur la protection de la jeunesse est une loi d'exception et qu'elle souhaite aider les parents à jouer pleinement leur rôle.

Documents de référence pour les professionnels

Pour aller plus loin, il est essentiel de continuer à développer ses compétences en matière de protection et d'accompagnement des enfants vulnérables. Cela inclut la formation continue, l'échange avec des collègues et des experts, ainsi que la réflexion sur ses pratiques pour les adapter aux besoins spécifiques de chaque enfant. S'engager dans cette démarche permet aux éducatrices de renforcer leur expertise, d'améliorer la qualité de l'intervention et de mieux soutenir le bien-être et la sécurité des enfants.

- **RECONNAITRE Pôle d'enseignement supérieur – Montérégie**
Répertoire de formations
[☞ RECONNAITRE – Formations continues](#)
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**
Promotion et prévention en matière de sexualité jeunesse au préscolaire.
[☞ MSSS - Projet Mosaïk - Préscolaire](#)
[☞ MSSS - Projet Mosaïk - Intervenir auprès des jeunes](#)
- **Fondation Marie-Vincent**
Service de soutien aux intervenants et au personnel éducateur par courriel et par téléphone.
[☞ Fondation Marie-Vincent - Accueil](#)

Pour accéder à leurs outils gratuits
[☞ Prévenir la violence sexuelle auprès des enfants de 0 à 12 ans](#)
- **Santé mentale jeunesse**
Recension des écrits sur les facteurs de risque associés à la négligence, les conséquences possibles sur les enfants et sur les interventions.
[☞ Recension des écrits - Santé mentale jeunesse](#)

Annexes



Annexe - Section 01

Liste exhaustive des indices à considérer, document Faire un signalement au DPJ

Signes de négligence sur le plan physique ou éducatif

- Absence ou insuffisance de nourriture ou nourriture inadéquate. Par exemple, l'enfant dit qu'il a faim, alors qu'il vient d'arriver, s'empiffre, etc.;
- Manque d'hygiène corporelle ou vestimentaire;
- Maladies non traitées, blessures non soignées;
- Refus ou négligence des parents ou de la personne qui a la garde de l'enfant de consulter un professionnel de la santé pour des besoins essentiels de l'enfant (ex. : problèmes de santé mentale, caries dentaires, retard de développement, déficiences visuelles, auditives, motrices);
- Instabilité persistante et importante dans la routine de vie (heures de coucher tardives ou irrégulières, personnes qui viennent reconduire et chercher l'enfant, etc.).

Signes de mauvais traitements psychologiques

- L'enfant s'inquiète constamment de la réaction de ses parents ou exprime avoir peur de l'un d'eux ou d'une personne qui demeure avec lui;
- L'enfant est exposé à la violence conjugale ou familiale (violence verbale, physique ou psychologique);
- L'enfant est témoin d'activités criminelles à la maison.

Signes d'abus physique ou sexuel

- L'enfant présente des traces de coups, des lésions corporelles, des ecchymoses inexplicables;
- L'enfant a une ou des fractures inexplicables, des blessures à répétition;
- L'enfant dit que ses parents le frappent lorsqu'il ne les écoute pas;
- L'enfant dit que ses parents ont blessé un autre enfant de la famille;
- L'enfant a des pleurs inexplicables;
- L'enfant a peur de retourner à la maison, il préfère demeurer au milieu de garde;
- L'enfant se protège lorsque vous vous approchez rapidement comme s'il pensait que vous alliez le frapper;
- L'enfant est agressif avec les adultes ou ses pairs;
- L'enfant manifeste des changements brusques de comportement par rapport à ce que l'on connaît déjà de lui (ex. : faible participation aux activités, perte de l'appétit, troubles de sommeil, etc.).

Préoccupations envers la famille

Voici une liste d'observations au sujet de la famille (Gagné et al., 2022) qui, lorsqu'elles se répètent fréquemment, peuvent être considérées comme des éléments préoccupants. Il est important de consigner ces observations, et ce, dès le premier événement.

- Le parent se plaint que son enfant est difficile ou le dépeint de façon négative;
- Le parent est fuyant ou défensif, cherchant à minimiser les problèmes ou à rejeter le blâme sur d'autres;
- Le parent montre des signes de fatigue ou d'épuisement qui pourraient signaler un excès de stress ou des problèmes de santé physique ou mentale;
- Le parent semble intoxiqué (soupçons de consommation d'alcool, de drogue ou de médicaments);
- Le parent semble indifférent à son enfant, agit de manière mécanique avec lui, sans lui parler ou sans le regarder;
- Le parent perd patience avec l'enfant, hausse le ton ou se montre excessivement brusque avec lui;
- Lorsque vous rencontrez les deux parents ensemble, l'un des deux se tait et semble intimidé par son ou sa partenaire;
- Le parent présente des marques physiques (soupçons de violence conjugale).



Pour aller plus loin - Section 04

Les besoins fondamentaux

Lorsque les enfants vivent de la négligence et/ou de la maltraitance, les besoins fondamentaux peuvent s'intensifier.

Une réponse adéquate aux besoins physiologiques et affectifs de l'enfant est essentielle afin qu'il soit disposé aux apprentissages de nature cognitive, sociale, langagière et motrice.

- **Besoins physiologiques** : En collaboration avec les parents, autant que possible, identifier les priorités en ce qui concerne la santé, l'hygiène, l'alimentation, le repos, les vêtements, etc.
- **Besoins affectifs** : L'enfant négligé ou maltraité peut réagir par l'adoption de comportements jugés dérangeants par le personnel éducateur. Ces comportements peuvent être extériorisés (agressivité, hyperactivité, opposition, etc.) ou intériorisés (sommatisation, anxiété, isolement, etc.) et cachent bien souvent des besoins affectifs non comblés. C'est l'observation attentive des comportements de l'enfant et du contexte dans lequel ils se produisent qui permettra de mieux identifier ces besoins. Ainsi, il est important de porter une attention aux besoins d'accueil, de réconfort, de respect, de communication, de prévisibilité, etc.

Les besoins développementaux

Pour tous les enfants sous sa responsabilité, le personnel éducateur a pour rôle d'offrir un milieu de vie et un accompagnement favorisant leur développement global.

Toujours en accordant la priorité aux besoins fondamentaux, il faut aussi être attentif aux besoins développementaux des enfants vulnérables. L'étape de l'observation du processus de l'intervention éducative permet d'identifier, en partenariat avec les parents, les habiletés actuelles et les habiletés en construction de chaque enfant selon les différentes sphères de développement.

Les besoins particuliers

« Les enfants qui ont des besoins de soutien particulier sont des enfants qui présentent des caractéristiques variées, ponctuelles ou permanentes ou qui vivent un contexte de vulnérabilité pouvant avoir besoin de mesures particulières ou de soutien supplémentaire pour réduire ou éliminer les obstacles à leurs apprentissages, à leur développement global et au développement maximal de leur potentiel » (Association québécoise des centres de la petite enfance, s. d.).

Les besoins de soutien particulier de l'enfant ayant été identifiés comme facteurs de risque ou le fait de subir de la négligence et/ou de la maltraitance peuvent causer une situation précaire sur le plan développemental. Comme pour tous les enfants, l'identification de ces besoins, en partenariat avec les parents, est essentielle afin d'y trouver une réponse adéquate.

Le besoin de protection

À cette étape, vous pourriez également en venir à la conclusion que le développement de l'enfant est compromis et qu'il a besoin de protection. Pour plus d'information à ce sujet, voir la section sur le **signalement**.

Ressources régionales

Les ressources communautaires offrent un large éventail de services, tant sur le plan du soutien matériel (alimentaire, vestimentaire, aide à la recherche de logement, etc.) que sur le plan du soutien social (santé mentale, dépendance, violence conjugale, isolement social, habiletés parentales, etc.) :

- **Fédération québécoise des organismes communautaires Familles**
[☞ FQOCF](#)
- **Répertoire des organismes sociocommunautaires de la Montérégie**
[☞ 211 - Répertoire Montérégie](#)
- **Répertoire de ressources pour les secteurs :**
MRC du Haut-Richelieu, Rouville, Chambly et Carignan
[☞ Assisto](#)

Ressources provinciales

- **Le programme Agir tôt**
Ce programme s'adresse aux enfants de 0 à 5 ans à risque de présenter des difficultés liées au développement. Le programme comporte trois grands volets : le dépistage, le suivi du développement et l'intervention précoce. Il est possible de s'inscrire au programme en communiquant avec le CLSC.
[☞ Agir tôt - Accueil](#)
- **Service Info-Santé/Info-Social 8-1-1**
Conseils santé et d'ordre psychosocial donnés par un infirmier ou une infirmière 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
[☞ 811 - Info-santé](#)
- **Première ressource, aide aux parents 514 525-2573 ou 1 866 329-4223**
Consultations gratuites offertes par des professionnels sur tous les sujets en lien avec l'éducation des enfants âgés de 0 à 18 ans et la relation parents-enfants. Disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, par téléphone, clavardage ou courriel.
[☞ Première ressource](#)

- **LigneParents 1 800 361-5085**
Soutien téléphonique pour parents d'enfants de 0-20 ans, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
[☞ Ligne Parents](#)
- **SOS Violence conjugale 514 873-9010 / 1 800 363-9010 / 438 601-1211 (texto)**
Service téléphonique bilingue et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
[☞ SOS - Violence conjugale](#)
- **Banques alimentaires du Québec**
Répertoire des organismes d'aide alimentaire à travers le Québec.
[☞ Banques alimentaires](#)
- **Drogue : aide et référence 514 527-2626 / 1 800 265-2626**
Soutien, information et référence aux personnes concernées par la toxicomanie, et ce, à travers tout le Québec.
[☞ Aide drogues](#)
- **Fondation du Dr Julien 514 527-3777**
Centres de pédiatrie sociale en communauté qui assurent un soutien, des soins et services de médecine globale aux enfants et familles à risque ou en situation de vulnérabilité.
[☞ Fondation Dr Julien](#)
- **Fondation OLO**
Aide alimentaire aux femmes enceintes ayant un faible revenu.
[☞ Fondation OLO](#)
- **RePère 514 381-3511**
Programme d'aide et de soutien pour les pères.
[☞ RePère](#)
- **La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec**
[☞ FAFMRQ](#)

Fiche préparatoire au signalement

L'aide-mémoire ci-dessous se veut un outil d'accompagnement dans votre démarche pour faire un signalement. Il vous aidera à recueillir et à préciser le maximum de renseignements à transmettre au moment où vous communiquerez avec le directeur de la protection de la jeunesse.

Il n'est pas nécessaire de répondre à l'ensemble des questions pour faire un signalement. Elles vous sont proposées uniquement à titre indicatif.

Quelles sont les coordonnées de l'enfant?

- Quel est le nom de l'enfant?
- Quelle est sa date de naissance ou quel est son âge?
- Quelle est son adresse?
- Quel est son numéro de téléphone?
- Quel est le nom de sa mère?
- Quel est le nom de son père?
- Avec qui demeure l'enfant?
- Quelle école ou quel milieu de garde fréquente l'enfant?
- Y a-t-il d'autres enfants concernés par la situation?
- Si oui, quels sont leurs noms, prénoms et dates de naissance ou âge?

Quels sont les faits qui vous inquiètent?

- Les propos ou les confidences de l'enfant.
- Les gestes ou les attitudes de l'enfant ou de ses parents.
- Les blessures ou les marques observées sur l'enfant.

Quelles sont les caractéristiques de ces faits?

- Les faits sont-ils fréquents?
- Les faits sont-ils actuels ou passés?
- Est-ce que les faits que vous rapportez se produisent depuis longtemps?
- Croyez-vous qu'il y ait un danger pour l'enfant?
- Avez-vous été témoin de ces faits?

Quels sont les facteurs de vulnérabilité de l'enfant?

- Quelles conséquences croyez-vous que les faits rapportés ont sur l'enfant?
- A-t-il un handicap physique ou intellectuel?
- Comment réagit-il face à sa situation?
- A-t-il des caractéristiques personnelles (forces et limites) que vous jugez important de transmettre au directeur de la protection de la jeunesse?

Quelles sont la capacité et la volonté des parents face à la situation?

- Est-ce que les parents reconnaissent la situation problématique?
- Les parents ont-ils des caractéristiques personnelles (forces et limites) ou des problèmes que vous jugez important de transmettre au directeur de la protection de la jeunesse (ex. : alcoolisme, toxicomanie, jeu compulsif, problèmes de santé mentale, comportements violents)?
- Est-ce que les parents ont tenté d'aller chercher de l'aide face à la situation?

Savez-vous si des ressources du milieu viennent déjà en aide à l'enfant ou à ses parents?

- Y a-t-il une personne dans l'entourage de cet enfant qui peut l'aider ou aider ses parents (famille élargie, conjoint, voisin, ami ou autres)?
- Y a-t-il des ressources qui interviennent déjà auprès de l'enfant ou de ses parents (milieu de garde, école, organismes communautaires ou autres)?

Pour les situations d'abus sexuels ou d'abus physiques uniquement

- Est-ce que vous savez qui est l'auteur présumé de l'abus (père, mère, frère, sœur, conjoint, conjointe, membre de la famille élargie, autre adulte, autre mineur)?
- Quel est le nom de l'auteur présumé de l'abus et son âge?
- Est-ce que l'enfant est toujours en contact avec cette personne?
- La police a-t-elle été avisée?

Il peut être utile de noter le nom de l'intervenant ou de l'intervenante des services de protection du centre intégré avec qui vous avez communiqué.

Bibliographie

- Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. (2014). *Je tisse des liens gagnants : guide d'implantation d'un programme d'intervention en négligence en Montérégie*.
- agirtôt.org. (2019, mai). *Des barrières sur le parcours des familles*. https://agirtot.org/media/489957/fiche_barrieres_impression_2019.pdf
- agirtôt.org. (s. d.). Dialogue parents-intervenants : perspectives croisées. <https://agirtot.org/thematiques/initiative-perspectives-parents/dialogue-parents-intervenants-perspectives-croisees/>
- Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE). (2019). *Le point d'ancrage*. Mémoire déposé aux consultations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-097_Memoire_Association_quebecoise_des_CPE.pdf
- Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE). (s. d.). *L'inclusion des enfants qui ont un besoin de soutien particulier*. https://www.aqcpe.com/zone-dg/l'inclusion-des-enfants-qui-ont-des-besoins-de-soutien-particulier/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/programme_educatif.pdf
- Bouchard, C. (2019). *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*. Presses de l'Université du Québec.
- Bureau de la traduction. (2016). Famille vulnérable. Dans *TERMIUM Plus*. <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alphafra.html?lang=fra&i=1&index=alt&srchtxt=FAMILLE%20%20VULNERABLE>
- Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille, Université du Québec à Trois-Rivières. Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire de 2 génération (PAPFC²). (2014). https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/gscw031?owa_no_site=4103&owa_no_fiche=1&owa_bottin=
- Cezarita Cordeiro, V. (2021). Maltraitance infantile (traduit par G. Ibis). *Humanium*. <https://www.humanium.org/fr/la-maltraitance-des-enfants/>
- Gagné, M. H., Sylvestre, A. et Tarabulsky, G. (2022). *Accompagner l'enfant de 0-5 ans et sa famille en contexte de vulnérabilité* [autoformation en ligne]. Université Laval. <https://www.youtube.com/watch?v=fcaurCiBZDk&t=3s>
- Institut de la statistique du Québec. (2023). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022 : portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/developpement-enfants-maternelle-2022>
- Lacharité, C., Gagnier, J-P, Baker, M., Lépine, É., Goupil, É. et Baker-Lacharité, A. (2017, novembre). *Perspectives croisées et dialogue parents-intervenants : une opportunité de réflexion collective sur l'expérience relationnelle vécue entre des parents et des intervenants*. Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant, Université du Québec à Trois-Rivières. https://agirtot.org/media/489348/rapport_perspectives-croise-es-parents-intervenants_2017.pdf
- Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf
- Le Soleil. (2013, 25 septembre). Enfants vulnérables, parents à soutenir. <https://www.lesoleil.com/2013/09/25/enfant-vulnerables-parents-a-soutenir-d7681c027ab6917bb-d93c23c72c62600/>

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.* RLRQ, c. A-2.1, art. 9 et suivantes. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-2.1>
- Loi sur la protection de la jeunesse.* RLRQ, c. P-34.1, art. 39. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Ministère de la Famille. (2019). *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance.* Les Publications du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/programme_educatif.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-838-09F.pdf>
- Observatoire des tout-petits. (2021). *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements.* Fondation Lucie et André Chagnon. https://tout-petits.org/media/fichiers/dossiers/cfd/Rapport_Qualite-stabilite-continue_OTP.pdf
- Organisation mondiale de la santé. (2024). *Maltraitance des enfants.* <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment>
- Pauzé, R. (2019, août). *Carte conceptuelle de la négligence : état des connaissances et processus d'évaluation et d'intervention.* Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, Université Laval. <https://sante-mentale-jeunesse.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/09/2-Carte-n%C3%A9gligence-mise-%C3%A0-jour-ao%C3%BBt-2019.pdf>
- Petitpas, J., Pauzé, R., Albert, J. et Julien, C. (2019, juillet). *Recension des écrits sur les facteurs de risques associés à la négligence, les conséquences possibles sur les enfants et sur les interventions.* Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, Université Laval. <https://sante-mentale-jeunesse.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2019/09/Recension-n%C3%A9gligence-mise-%C3%A0-jour-juillet-2019.pdf>
- Réseau québécois pour la réussite éducative (RQRE) et Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ). (2021). *Les familles vulnérables, fiche informative.* https://prel.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/Les-familles-vulnerables_Fiche-informative-2021_VF.pdf
- Stipanivic, A. et Lacharité. (2020, juin). *Point de vue du milieu de garde face aux signalements de la maltraitance. Les Cahiers du CEIDF, no. 7.* Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille, Université du Québec à Trois-Rivières. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/FWG/GSC/Publication/1535/17/15405/1/619747/4/00004608558_LesCahiersDuCEIDF_vol_7.pdf

